



CRÉER ET TOURNER EN BELGIQUE FRANCOPHONE

Le guide pratique pour les futur-es professionnel·les du cinéma

Un projet collectif réalisé par

Avec le soutien de



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

« Être une femme réalisatrice est déjà une forme de résistance. Mais savoir que d'autres femmes sont à vos côtés dans cette bataille rend le combat plus supportable et la victoire plus douce. »

-Mati Diop



SOMMAIRE

TROUVER SA PLACE DANS LE PAYSAGE AUDIOVISUEL

Les différents statuts	1
Le réseau	5

PRODUIRE ET CRÉER SON FILM

Développer son idée	7
Travailler avec une société de production	11
Se lancer sans production	19

ACCOMPAGNER SON FILM ET LE DIFFUSER

Sans un-e distributeur-ice	25
Avec un-e vendeur-euse et distributeur-ice	32



Bienvenu-es à tous-tes ! Vous vous sentez prêt-es à réaliser des films, mais vous ne savez pas toujours comment procéder ? Pas d'inquiétude, vous n'êtes pas le-la première. **Créer et tourner en Belgique francophone**, est là pour vous orienter. Jeune diplômé-e, cinéphile assidu-e, parent en reconversion professionnelle, autodidacte passionné-e, ces pages s'adressent à vous.

Ce guide pratique archive les retours d'expériences et synthétise les incontournables démarches à entreprendre. Il ne prétend pas être un guide exhaustif. Les éléments jugés essentiels sont mis en avant, tout en renvoyant régulièrement à des sources d'information plus détaillées.

Derrière ces pages œuvre une équipe de professionnel·les du cinéma qui souhaitent épauler la prochaine génération à chacune des étapes de la création : écriture, développement, production, exploitation. Cette équipe a été réunie par deux associations belges : l'association **Elles* Font Des Films**, qui milite contre le sexisme

et toute forme de discrimination dans les films et à toutes les étapes de la filière cinématographique, et l'association **Elles.Tournent** qui valorise le travail des femmes dans le secteur audiovisuel, en particulier à l'étape de diffusion. Ces réseaux de soutien et d'influence sont en mixité choisie et inclusifs. Pour vous faciliter le chemin, cet ouvrage se veut :

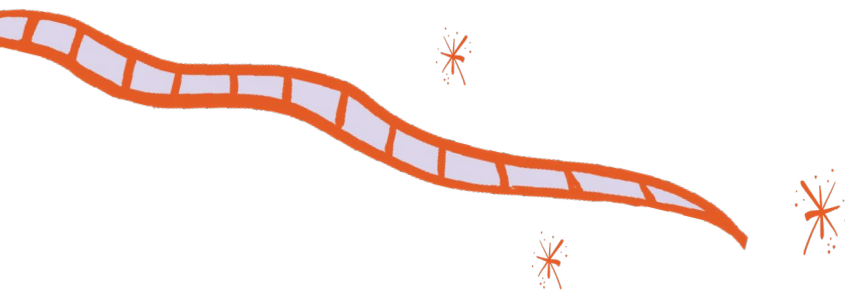
Transparent : nous partageons nos connaissances et nos astuces.

Accessible : facile à comprendre pour tous-tes, sans nécessiter des études de cinéma et sans jargon technique.

Didactique : présenté de manière claire et lisible, avec des entretiens à écouter en podcast.

Pratique : des cas concrets et les contacts des structures citées.

Mais avant de commencer, petit récap de la réalité actuelle de l'industrie en Belgique francophone, sous le prisme du genre.



Selon l'étude chiffrée réalisée par le collectif **Elles* Font Des Films** (2023)

FILMS RÉALISATRICES



FILMS RÉALISATEURS

36% des films d'initiative belge francophone sont réalisés par des réalisatrices.

FICTIONS RÉALISATRICES



FICTIONS RÉALISATEURS

Seulement 21% des 70 long-métrages de fiction initiés et produits en Belgique entre 2012 et 2020 ont été réalisés par des femmes.

ATTRIBUTION POUR LES FILMS DES :



Le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (CCA) alloue, tous créneaux confondus, 12 236 905 € aux réalisatrices, contre 27 630 453 € aux réalisateurs¹, pour la production de leurs films.

Allez, c'est le moment de se lancer !



¹ Films soutenus entre 2012 et 2020 et finalisés avant le 1er septembre 2022.



TROUVER SA PLACE DANS LE PAYSAGE AUDIOVISUEL

Une chambre à soi de Virginia Woolf éclaire encore nos consciences, bien qu'écrit en 1929, car on y trouve cette phrase encore très actuelle : « *Une femme doit avoir de l'argent et une chambre à elle si elle veut écrire une œuvre de fiction.* » En Belgique, en 2024, le statut de travailleuseuses des arts offre une liberté précieuse, celle du temps et d'une stabilité financière nécessaires à la création. Aussi, nous choisissons d'aborder cette question en premier. Est-ce le seul statut possible ? Pourquoi essayer de l'obtenir ? Sans connaître vos droits et les différentes options de statut disponibles, il est difficile de faire des choix éclairés. Pour écrire, chercher des financements, trouver un-e producteur-ice, fédérer une équipe, bref, mener à bien un projet cinématographique, il est important de savoir où l'on se situe.

Dans ce chapitre, nous allons considérer les spécificités concernant les différents statuts possibles lorsque l'on travaille dans le secteur audiovisuel en Fédération Wallonie-Bruxelles. Avant cela, nous attirons votre attention sur une ressource importante : **L'atelier des droits sociaux**. Cette association vous aide à connaître vos droits et à les défendre. Elle propose aussi des brochures pédagogiques, une aide juridique et des formations. Les syndicats (**FGTB**, **CSC**...) existent aussi pour vous renseigner. N'hésitez-pas à passer la porte ! Il faut d'ailleurs commencer par s'inscrire à l'un de ces organismes pour accéder à ses droits.

Les différents statuts

LE STATUT DE TRAVAILLEUR-EUSES DES ARTS

L'allocation de travail des arts en Belgique, c'est quoi ?

Destinée aux artistes et aux technicien·nes du secteur culturel, cette allocation est une forme de soutien pour les personnes qui travaillent de manière intermittente dans le domaine des arts, un secteur où les contrats sont souvent de courte durée, où les revenus peuvent être irréguliers, et le travail pas toujours quantifiable. Le **statut de travailleur-euse des arts** n'est pas un statut spécifique. Il s'agit simplement d'un aménagement dans la législation classique du chômage. En y souscrivant, vous serez considéré·es comme des demandeur·euses d'emploi au sens classique, avec quelques règles adaptées au secteur des arts.

La brochure **"L'allocation de travail des arts en 2024"** est très détaillée et exhaustive. Nous vous conseillons vivement de la lire attentivement, tout en vous assurant qu'il s'agit bien de la dernière version en date. Voici les points les plus importants pour bénéficier du statut :

Obtenir une attestation de travail des arts.

- La **Commission du travail des arts** délivre une attestation aux personnes reconnues comme travailleur·euses des arts. Pour une première demande, il est possible de demander l'attestation Starter, plus facile d'accès (vérifier si elle est intéressante pour vous).

Ouvrir ses droits à l'allocation via l'**Office Nationale de l'Emploi** (ONEm)

- L'ONEm occupe un rôle de calculateur de cotisations sociales et de contrôleur de revenus. Elle s'assure que le montant est suffisant pour ouvrir ou renouveler ce droit à l'allocation etc. Cette **fiche T191** explique très clairement les différentes règles pour les travailleur·euses des arts.

Pour faire simple, vous devez démontrer que vous avez une pratique artistique professionnelle en présentant votre travail, ainsi que des preuves de contrats quel que soit le domaine.

Et encore une fois, notez bien que depuis la réforme, vous ne devez pas nécessairement avoir des contrats artistiques. C'est à la Commission des arts d'attester de la qualité artistique de vos activités, et non pas à l'ONEm.

Pour que la Commission du travail des arts valide le dossier et délivre une attestation, vous devez fournir les preuves :

1. D'une pratique artistique.
2. D'un diplôme de l'enseignement artistique ou expérience équivalente.
3. D'un "plan carrière" détaillé (uniquement pour l'attestation Starter)
4. D'un minimum de prestations artistiques.

IMPORTANT

Une fois le dossier complété, soumettez-le sur la plateforme www.workinginthearts.be. Pensez à les [contacter](#) si besoin, et suivez-les sur [Instagram](#).

Pour que l'ONEm valide votre demande, il faut pouvoir prouver **156 jours effectifs** de travail salarié sur la période de maximum **24 mois** qui précède la demande de l'allocation, peu importe le secteur d'activité professionnel. Pour calculer vos jours de travail effectués vous trouverez plus d'informations à la page 16 du [doc de l'adds](#) :

Rémunération
brute de la période
de travail



Salaire journalier
minimum moyen en
cours au moment
du contrat



« équivalent-jours »
de travail effectifs

ASTUCE

Au fil des contrats, importez-les sur [Dockers](#). Une fois les contrats encodés, la plateforme vous aide à compter vos jours de travail pour percevoir ou renouveler l'allocation. L'inscription est gratuite.

Enfin, pour maintenir et renouveler le droit à l'allocation, il faudra :

- Renouveler le droit à l'allocation auprès d'un syndicat (FGTB, CSC)

L'allocation de travail des arts doit être **renouvelée exactement 3 ans** après l'ouverture du droit. Les conditions sont les mêmes que celles décrites ci-dessus, à quelques détails près qui se trouvent pages 26-27 [du doc de l'adds](#). En définitive, il sera nécessaire de prouver entre **39 et 78 jours de travail rémunéré** selon votre situation (cf. page 20 du [doc de l'adds](#)).

- Renouveler le droit à l'attestation de travailleur-euses des arts
En ce qui concerne l'attestation de travailleur-euses des arts, elle doit être **renouvelée tous les 5 ans**, en repassant à la Commission du travail des arts.

La réglementation pour accéder aux allocations est assez complexe, car les cas de figure sont nombreux. Pour faire très synthétique, vous pouvez suivre les différentes étapes numérotées dans ce fascicule de l'UPACT "**Pour un statut des travailleur-euses intermittent-es des Arts et de la Création**".

Et si vous avez besoin d'échanger avec d'autres, le groupe Facebook "**Entraide statut artiste**" ou "**Conseil Dead**" existent.



LES AUTRES STATUTS

Une autre situation : vous êtes **employé-e**. Vous avez signé un contrat à temps partiel qui vous plaît mais vous souhaitez aussi développer votre projet de film en parallèle, en touchant l'allocation. Le droit à l'allocation pendant un contrat à temps partiel est très restrictif et ne s'applique qu'à certaines catégories de travailleur-euses² (plus d'infos pages 14-15 du **doc de l'adds**). Si vous optez pour cette option, pourquoi ne pas accumuler des contrats en parallèle de votre emploi, pour accéder à l'allocation dans un avenir proche ?

Une autre option encore : vous souhaitez devenir **indépendant-e**. Notez que ce statut est totalement incompatible avec le bénéfice de l'allocation. Ce statut implique un risque financier important, notamment à cause des nombreuses taxes à payer. Ainsi, cela requiert beaucoup de travail très bien rémunéré (pour réussir à joindre les deux bouts !). En raison de l'ambition de ce guide de soutenir les personnes débutantes, nous ne nous attardons pas sur ce statut.

² Ceux en «maintien des droits» avec ou sans allocation de garantie de revenus (AGR), et ceux considéré-es comme volontaires, qui doivent demander ce statut pour potentiellement bénéficier d'une AGR.

Le réseau

RÉSEAU

Se construire un réseau, c'est essentiel pour qu'un projet de film aboutisse. Mais comment s'intégrer dans le milieu ? Cette toile donne un aperçu, non-exhaustif, des structures où vous pouvez développer votre réseau :



ORGANISATIONS AUDIOVISUELLES

Les organisations audiovisuelles sont un soutien essentiel pour vous, cinéastes et artistes : elles vous représentent, vous conseillent, vous informent et vous aident à tisser des liens avec les professionnel·les du métier. N'hésitez pas à entrer en contact avec leurs équipes !

Défend les intérêts des auteur·ice·s de l'animation.

Union pour défendre le statut des réalisateur·ices-producteur·ices indépendant·e·s auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un espace d'échange, d'information et de solidarité, visant à tisser des liens entre cinéastes.

S'adresse aux scénaristes de tous niveaux et souhaite favoriser l'information, les échanges et tisser des liens entre les individus, les professionnels et le public.

Une plateforme belge qui valorise les créateurs et leurs œuvres en offrant des ressources, des archives, et une vitrine pour les artistes et auteur·ices francophones.

Une plateforme dédiée au cinéma, offrant actualités, critiques, dossiers et ressources sur le cinéma belge.

Rencontrez des professionnelles engagées !

Projet de l'ASBL Elles. Tournement qui promeut les femmes qui débutent dans le cinéma.

Fédération des métiers du cinéma et de l'audiovisuel.

Créez votre profil professionnel pour faire partie du réseau !

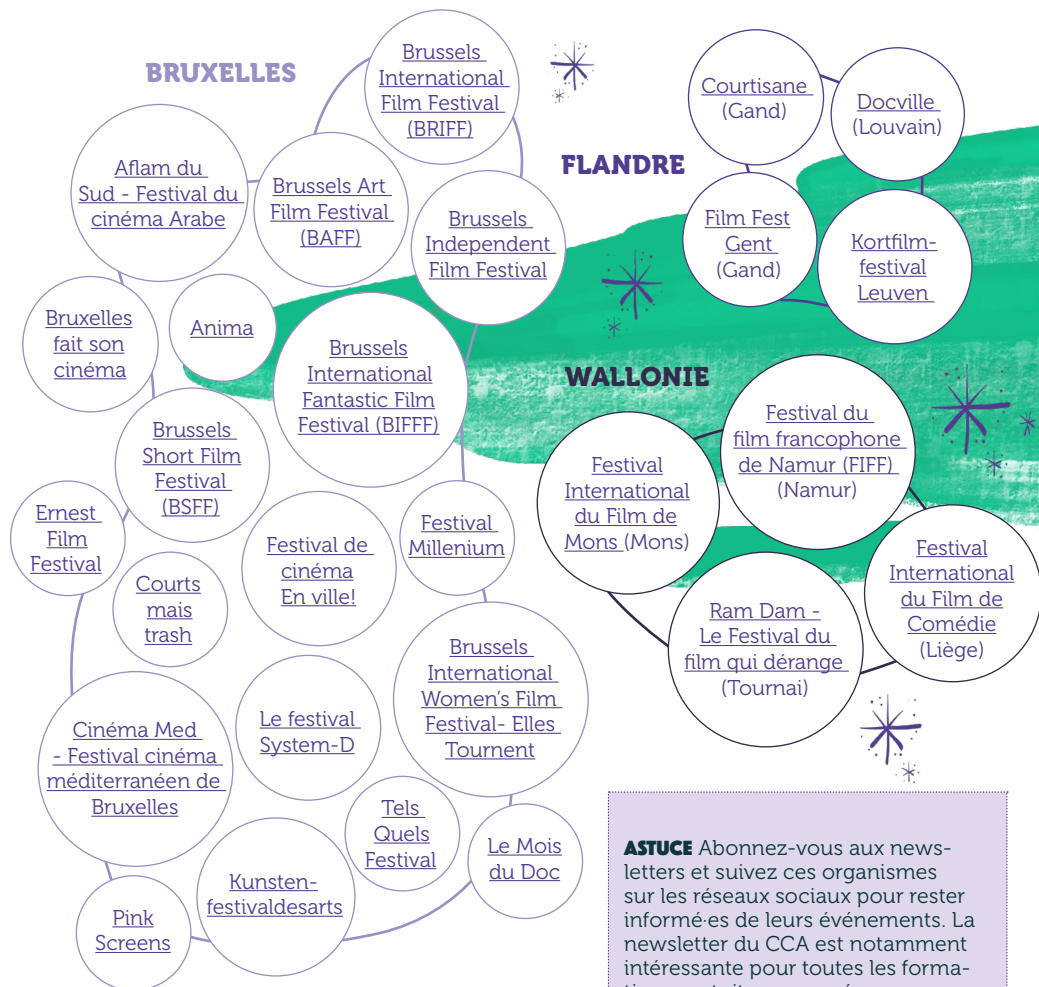
Une plateforme dédiée au cinéma.

Représente la très grande majorité des sociétés de production actives en Belgique francophone.



FESTIVALS ET FÊTES DU CINÉMA BELGE

Voici une liste non-exhaustive de festivals en Belgique où des workshops et des moments de rencontres avec des professionnel·les du secteur sont organisés :



ASTUCE Abonnez-vous aux newsletters et suivez ces organismes sur les réseaux sociaux pour rester informés·es de leurs événements. La newsletter du CCA est notamment intéressante pour toutes les formations gratuites proposées.

SOCIÉTÉS D'AUTEUR·ICES

En Belgique, **la Sabam**, la **SACD** et la **Scam** gèrent les droits d'auteur·ices, mais ces structures peuvent aussi jouer un rôle clef pour se faire un réseau. Elles proposent des bourses, des résidences et des suivis, mais surtout, elles annoncent et co-organisent différentes occasions de réseautage, telles que des conférences et des rencontres (la plupart gratuites).

ASTUCE Située rue du Prince Royal, 85/87, la **MEDAA** est un lieu réservé pour les auteur·ices, et donc, un lieu de travail gratuit et pour vous.

PRODUIRE ET CRÉER SON FILM

Développer son idée

Besoin d'un cadre pour rêver son film et le faire grandir ? Les résidences et les ateliers d'accueil et de production sont des lieux de maturation pour les projets de film. Ces structures offrent l'opportunité de partager ses écrits et de recevoir des retours de pairs.

LES RÉSIDENCES

En Belgique, **Bela** est une base de données qui recense toutes les bourses, résidences, formations, concours, workshops ou encore appels à projets pour soutenir les artistes. Certains **ateliers de production ou d'accueil belges** proposent également des résidences. La **Fédération Wallonie-Bruxelles** (FWB) publie annuellement un **répertoire de résidences pour artistes**. Notez que ce répertoire ne s'adresse pas uniquement aux artistes du champ audiovisuel.

Nous vous conseillons aussi de chercher en France. Chaque année, le **Centre National du Cinéma et de l'Image Animée** (CNC) publie une liste exhaustive à destination des auteur·ices : Le **Guide de l'accompagnement : écriture, développement, réalisation et post-production**. Une vraie mine d'or ! Mais attention, vérifiez bien qu'il s'agit de la dernière version en date. Pour la majorité des résidences proposées, il n'est pas nécessaire d'être affilié·e à une production. Postuler à ces résidences peut être chronophage et très compétitif. Ainsi, identifiez clairement vos besoins et vérifiez que vous remplissez bien les conditions.

Par exemple, "**La résidence du Sud**" invite les auteur·ices à pitcher leur court-métrage à Cannes, mais seuls quatre projets sont sélectionnés, et un lien avec le sud de la France est requis. En complément de ces ateliers francophones, il existe aussi la Berlinale Talents, ou d'autres encore... à vous de faire vos recherches en Belgique, en France ou à l'étranger, selon vos besoins.

ASTUCE

Organisez des résidences d'écriture avec vos ami·es ou collègues cinéastes. Relisez vous, échangez, brainstormez ensemble. S'accorder du temps pour développer un projet tout en étant accompagné·e peut en accélérer l'avancement !

POUR ALLER PLUS LOIN...

En plus des résidences, des formations professionnalisantes peuvent aussi être des lieux de rencontres et d'incubation pour votre projet. En Belgique, il existe le **SIC**. En France, nous pouvons citer les **Ateliers Varan** ou **Ardèche Image** et plein d'autres encore. Attention, afin d'être admis·e, certaines de ces formations exigent des projets en cours de développement.



LES ATELIERS D'ACCUEIL ET LES ATELIERS DE PRODUCTION

Vous avez une intention et une idée de film, mais le projet n'est pas (encore) soutenu par une production. Comment faire?

Les **ateliers de production ou d'accueil** sont un moyen d'être soutenu·e pour faire grandir un 1er ou 2ème film. Un atelier de production peut produire un film, alors qu'un atelier d'accueil coproduit. Subsidiés par la FWB, ils ont pour mission de créer des œuvres audiovisuelles dans le champ du documentaire et de l'animation³, tout en assurant leur promotion et leur diffusion. Ils s'inscrivent dans une logique d'accompagnement, offrant aux créateur·ices l'opportunité de «faire leur patte» en développant une identité artistique propre, en valorisant la recherche de dispositif singulier, en mettant un accent sur les films plus intimes. Un excellent tremplin pour commencer !

Plus concrètement, un atelier peut apporter une aide financière via des bourses, des appels à projets, des services de producteur·ices et technicien·nes, de l'équipement ou encore des studios de post-production.

³ Ces ateliers n'ont pas d'équivalent pour les films de fiction.

En comparaison avec une maison de production indépendante, les formes d'aides sont plus diversifiées et plus accessibles.

Cette liste répertorie tous les ateliers d'accueil et de production en Belgique. Aussi, nous en avons sélectionné quelques-uns afin de vous donner un aperçu de leur fonctionnement. Avant de choisir un atelier pour votre projet, consultez leur catalogue et filmographie.

Ateliers d'accueil * *

Le **CBA** (Centre de l'audiovisuel à Bruxelles) offre un soutien pour votre projet de documentaire. C'est un endroit précieux pour une première rencontre autour de votre dossier, demander une aide financière, solliciter un regard sur le montage, emprunter du matériel, participer à un atelier croisé avec d'autres cinéastes, ou être conseillé-e pour la diffusion de votre film. Le **CBA** organise 3 commissions par an pour des demandes d'aide en écriture, en production et en post-production. Le nombre de places est limité et avant tout dépôt, il faut vous pré-inscrire via ce lien puis prendre **contact** avec **Javier Packer-Comyn** pour fixer un rendez-vous.

Le **WIP** (Wallonie Image Production) apporte un soutien financier et propose des services pour des projets de film documentaire ou expérimental. Cette aide peut être attribuée à différents stades de la production : développement (repérages), production ou finition. Préalablement aux dates de dépôt, contacter Pierre Duculot, p.duculot@wip.be. Il existe 4 dates de soumission par an et vous pouvez déjà **inscrire votre projet ici**.

Ateliers de production * *

Le **CVB** (Centre Vidéo de Bruxelles) offre aux auteuri-cs-réalisateur-rices, débutant-es ou confirmé-es, les moyens matériels, financiers et humains de mener à bien leur documentaire. Le comité de lecture se réunit régulièrement pour analyser les dossiers que vous pouvez **inscrire ici**. Tout projet doit faire écho aux 4 axes thématiques qui traversent les films de l'association : l'intime et le politique, la ville et l'urbanité, le social et la société, l'art et la culture.

Le **Gsara** soutient la production et la promotion d'un cinéma documentaire. Il propose des bourses d'aide à l'écriture, repérages pour

un 1er et 2ème film, ainsi que des aides à la production et à la post-production constituées uniquement de matériels et/ou de services. Pour les personnes au chômage, le Gsara offre des formations technicien·nes gratuites.

Dérives propose aux auteur·ices d'un 1er ou 2ème documentaire un encadrement artistique, logistique et technique : ateliers d'écriture, recherche de financements, mise à disposition de matériels de tournage et de post-production. Votre dossier peut être envoyé à info@derives.be.

L'**AJC** (Atelier Jeunes Cinéastes) travaille au soutien artistique et technique pour des projets singuliers, qui trouvent à l'AJC le temps et la place nécessaire à l'expérimentation. Beaucoup sont des premiers films faisables dans une petite économie et qui proposent un geste ou une réflexion cinématographique. Il existe 3 guichets d'entrée pour les films : no-budget, aide au montage image, et production. Chaque projet bénéficie aussi de l'accompagnement d'une marraine ou d'un parrain.

L'**Atelier Graphoui** accompagne des jeunes artistes dans la réalisation de films singuliers et expérimentaux, privilégiant les projets qui croisent les genres. Par souci de transparence, l'Atelier Graphoui a mis à disposition un document **Mode d'emploi** qui permet de clarifier leur fonctionnement interne. PointCulture a publié en 2021 une **interview avec Aline Moens et Elen Sylla Grollimund**, deux réalisatrices soutenues par Graphoui pour leur film d'animation.

Il existe aussi des ateliers spécialisés en cinéma d'animation: **Caméra-etc** ou **Zorobabel**.

Vous pouvez écouter Javier Packer-Comyn et Julie Freres dans **ce podcast**.



Travailler avec une société de production

Comment choisir la maison de production adaptée ? Comment approcher et rencontrer un-e producteur-ice ? La rencontre producteur-ice - réalisateur-ice dépasse le cadre d'une simple transaction professionnelle : c'est avant tout une entente humaine. Mais comment faire naître cette étincelle ? Comment présenter son projet de film ? La proposition doit éveiller un désir chez le-a producteur-ice. Son enthousiasme peut dépendre de ses expériences et de ses envies de cinéma. Cette alchimie est ainsi aléatoire.

RENCONTRER UN-E PRODUCTEUR-ICE ET FAIRE GERMER SON PROJET

La recette miracle n'existe pas ! Après des échanges avec des producteur-ice et des réalisateur-ices, voici un ensemble de conseils :

Le premier contact : Présenter son film

Avant de contacter des producteur-ices, assurez-vous que leur filmographie correspond à votre projet et pensez à demander l'avis de votre entourage avant de vous lancer. Voici déjà une liste exhaustive des sociétés de production en Belgique. À vous de mener votre enquête !

Lors d'un premier mail, nous vous conseillons de partager une présentation concise mais complète. En plus de décrire le projet (synopsis, intentions, durée, genre, etc.), il est important de vous présenter en tant que cinéaste, avec un focus sur votre univers, votre parcours, et vos films précédents. ***La clé, c'est rendre l'approche personnelle.*** ✨ ✨ ✨ Idéalement, précisez pourquoi vous avez choisi de contacter cette production, plutôt qu'une autre.

Vous pouvez aussi décider d'y joindre un dossier de présentation soigné et clair, qui donne envie ! Si vous tenez à envoyer des images ou des vidéos, elles doivent être cohérentes et bien choisies, car votre proposition sera aussi évaluée sur cette base. Cela peut drastiquement orienter l'avis du/de la producteur-ice. Enfin, être recommandé-e par des personnes de l'industrie est un vrai coup de boost.

ASTUCE

Demandez des exemples de dossiers de présentation et faites-vous relire.



IMPORTANT

Les boîtes mail des producteur·ices débordent souvent de propositions. En raison d'autres projets, deadlines des commissions, tournages ou festivals majeurs, i·elles risquent de ne pas vous répondre. Une proposition ignorée n'est pas forcément un refus : n'hésitez pas à relancer ! Un appel et un contact humain sont toujours plus appréciés.

Vous pouvez écouter Alice Lemaire et Ève Duchemin dans [ce podcast](#).



Pitcher son film

Une autre possibilité est de "pitcher" son film. L'aspect vivant de l'exercice peut accélérer le processus plutôt qu'un dossier égaré dans une boîte mail. Mais où est-ce que cela se passe ?

Ces occasions peuvent être informelles, au détour d'un verre lors d'un événement de réseautage, par exemple, ou plus formalisées, lors de sessions de pitching en festival où des producteur·ices sont invité·es à écouter les présentations de projets. En Belgique, [Regards sur les Docs](#), [Millenium](#), [FIFF Industrie](#) ou [BRIFF](#) organisent des séances de pitching. À l'international, il existe des opportunités similaires à l'[IDFA](#), [Cannes Docs](#), [Visions du Réel Pitching](#), [Sheffield DocFest](#), [DOK.fest München](#), [CineMart](#) et à plein d'autres festivals encore. À vous de faire vos recherches.

Et même si cela ne vous permet pas de trouver un-e producteur-ice, l'expérience reste précieuse et enrichissante, malgré la forte compétition. Faire des films aujourd'hui, c'est aussi savoir en parler. Défendre son projet devant une commission ou une chaîne TV peut être intimidant, mais c'est une opportunité précieuse pour obtenir des retours, se constituer un réseau et donner de la visibilité à son travail.

ASTUCES

Ne sous-estimez pas les moments de préparation: répétez le pitch à voix haute et testez-le avec votre entourage. Enfin, acceptez d'être vulnérable. Finalement, c'est la sincérité qui touche.

Apprenez à répondre efficacement à ces 3 questions: Quel est mon sujet ? Pourquoi moi ? Comment vais-je faire ? Aussi, la Scam et SACD proposent des séances de formation pour apprendre à pitcher.

Vous pouvez écouter Pauline David dans [ce podcast](#).



Signer les contrats

Lors des premières discussions avec un-e producteur-ice, gardez en tête qu'il s'agit d'une opportunité mutuelle : i-elles ont autant besoin de vous, que vous d'elleux ! Les producteur-ices ont besoin d'artistes pour que leur boîte prospère. Alors ne vous engagez pas si vous avez des doutes. Parlez franchement des aspects artistiques, humains, de l'investissement, du calendrier, et demandez un accès clair au budget. La transparence, dès le départ, est essentielle pour une collaboration horizontale et sans ambiguïté.



IMPORTANT

Déposez au plus vite vos œuvres auprès de votre société d'auteur-ices dès que votre idée de projet est concrète et suffisamment élaborée. Par la suite, votre œuvre sera protégée et vous pourrez toucher vos droits d'auteur-ices. Pour information, cela peut être payant.

Si une collaboration sérieuse se profile, la signature d'un contrat s'imposera. Mais qu'est-ce que cela implique et quels sont vos droits ?

Pour un-e cinéaste, les 3 contrats principaux à signer selon les étapes d'avancement du film sont :



Le contrat d'option permet au producteur-ice d'acquérir temporairement les droits du film, généralement 12 à 18 mois, et s'engage à le développer. Pendant cette période, l'auteur-ice - réalisateur-ice ne peut pas proposer le projet à un-e autre producteur-ice. Cela signifie aussi que si un-e producteur-ice ne travaille pas sur le film, le projet est coïncé.



IMPORTANT

Avant de signer, vous pouvez apporter vos modifications sur le salaire, votre pourcentage sur les recettes nettes par producteurs, le choix des collaborateurs principaux, les prix en festivals, etc. N'hésitez pas à faire relire par le service juridique de la Scam, de la SABAM ou de la SACD (notamment Tanguy Roosen - directeur juridique). Bien sûr, pour cela, il faut être affilié-e en tant qu'auteur-ice à la structure en question.

Le contrat de cession de droits d'auteur-ices formalise et sécurise le transfert des droits d'exploitation d'une œuvre. Il permet au producteur-ice d'exploiter le film tout en préservant les droits de l'auteur-ice. Vous pouvez être rémunéré-e en droit d'auteur-ices.



IMPORTANT

Vous pouvez négocier vos droits d'auteur-ice. N'hésitez pas à demander à la production de recevoir le contrat suffisamment à l'avance pour le lire attentivement. Encore une fois, n'hésitez pas à vous faire conseiller.

Le contrat de travail vous le connaissez sûrement déjà ! C'est un accord juridique entre un employeur et un-e salarié-e dans lequel ce dernier s'engage à fournir un travail en échange d'une rémunération (selon son expérience). Sur un film, la production rémunère le-a salarié-e (un-e technicien-e, un-e réalisateur-ice) en fonction des heures travaillées.

IMPORTANT

Certaines productions peuvent directement vous engager. Pour les autres, il est courant de passer par la SMART, Greenshot, Amplo ou Merveille.

LES FINANCEMENTS

Demander des aides

Le contrat d'option étant signé, la chasse aux financements peut commencer ! En Belgique francophone, les financements des films sont en grande partie versés par le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (CCA). Sa mission est de soutenir la création, la diffusion et la promotion des œuvres audiovisuelles. Toutes demandes d'aides passent par leur site. La plupart des aides nécessitent le dépôt des dossiers par une société de production, bien que certaines soient accessibles sans producteurices.

ASTUCE

Voici des exemples de contrats types.

En fonction des projets, les aides à la production cinéma sont les suivantes :

1. Aide aux longs métrages de fiction et d'animation
2. Aide aux courts métrages de fiction et d'animation
3. Aide aux documentaires de création
4. Aide aux Films Lab
5. Aide à la production légère

Selon le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (CCA), les étapes de réalisation d'un film suivent un cadre bien défini. Les aides s'articulent autour de cet ordre précis :



Aide à l'écriture

Soutien pour développer le scénario et affiner les idées de départ.

Aide au développement

Accompagnement pour préparer le projet en vue de sa production (recherches, casting, financement).

Aide à la production

Financement et soutien logistique pour concrétiser le tournage et la post-production du film.

Aide à la post-production

Soutien destiné aux projets n'ayant pas obtenu d'aide à la production pour la finalisation des films, tels que le montage, l'étalonnage, le mixage sonore ou la création de copies de diffusion.



IMPORTANT

Notez que la rédaction du dossier en vue d'un dépôt doit être un travail collaboratif entre le-a producteur-ice et le-a réalisateur-ice.

ASTUCES

- Si vous parlez flamand et si la société de production qui porte votre film est basée à Bruxelles ou en Flandre, pourquoi ne pas tenter de solliciter le **Vlaams Audiovisueel Fonds** (VAF), l'équivalent du CCA pour les néerlandophones ?
- Vous pouvez aussi solliciter les aides du CNC en France. Par exemple, l'aide à l'écriture "**Fonds d'aide à l'innovation**" en documentaire est aussi accessible aux auteur-ices sans producteur-ices. Attention, ces aides sont très compétitives.



Pour financer un film, il est essentiel de diversifier ses sources de financement. Les aides du CCA ne suffisent pas à couvrir un budget complet. C'est donc à la production de combler les lacunes financières et cela passe généralement par des coproductions, notamment avec l'étranger. En bref, une coproduction est une collaboration entre des sociétés de production, souvent de différents pays, pour partager les coûts, accéder à des ressources et talents spécifiques, bénéficier de fonds ou accords internationaux, et élargir les opportunités de diffusion.

Enfin, la télévision peut aussi pré-acheter un projet de film sur base de dossier, avant même que le projet soit fini. C'est à la production de **démarcher les chaînes** (RTBF, RTL, France2, France3, Canal+ , TF1, Arte, ...). Ainsi, la chaîne en question peut devenir co-productrice du film. Si cette démarche n'aboutit pas, il est bien sûr possible dans un deuxième temps de proposer le film fini à un-e chargé-e de programme, pour qu'il soit acheté et diffusé.



IMPORTANT

Une chaîne peut imposer certaines contraintes comme la durée du film, par exemple.

Écrire un dossier

Le dossier (plus conséquent que le dossier de présentation mentionné plus haut) est un véritable passeport pour accéder à des aides du CCA. Pour ce faire, les réalisateur·ices travaillent en étroite collaboration avec les producteur·ices et le travail du dossier est partagé. Par ailleurs, ces dossiers seront aussi utiles pour postuler à des résidences, des bourses ou tout autre appel à projets.



IMPORTANT

Essayez de ne pas vous enfermer dans l'écriture seul·e en partageant régulièrement vos réflexions et votre projet pour bénéficier de retours constructifs. Pour cela, choisissez des relecteur·ices bienveillant·es.

Dans les grandes lignes, quelques conseils pour présenter les trames et le sujet du film :

- Pour commencer, il n'existe pas une bonne manière d'écrire. *Restez fidèle à votre plume !*
- *Faites ressentir tôt dans le dossier l'émotion que votre film procurera au spectateur·ice.* Cela peut transparaître non seulement dans l'histoire racontée, mais aussi dans le style d'écriture. Décrivez avec rythme vos personnages et la relation que vous avez avec, ainsi que les lieux qu'i·elles traversent. Restez dans une écriture visuelle.
- Adopter un point de vue situé : *annoncez clairement d'où vous parlez.* Votre lecteur·ice pourra plus aisément comprendre quel est votre lien avec l'histoire ou les personnages. C'est aussi ce qui déterminera le regard du spectateur·ice, son identification et son interprétation.
- Relire et faire relire : Lors de la relecture, *essayez de déplacer votre regard afin d'adopter une nouvelle perspective sur vos écrits.* L'écriture, c'est de la réécriture.
- Être clair·e et concis·e : *soyez précis·e* pour immerger le·a lecteur·ice dans votre monde, en *évitant d'être trop didactique.*

Ensuite, bien différencier la note d'intention et la note de réalisation :

- La note d'intention répond à la question *"Pourquoi ce film?"*. Elle doit être sincère et personnelle tout en expliquant l'origine du projet et son unicité. Partez de votre vécu si nécessaire. Les aides sont très sélectives, donc la note d'intention doit être particulièrement convaincante.
- La note de réalisation répond à la question *"Comment?"*. Elle décrit les moyens, le style cinématographique et les choix artistiques qui mettront en scène votre vision.



IMPORTANT

Les photos et la page de garde sont importantes car elles peuvent influencer la compréhension de l'histoire lors de la lecture. Choisissez-les avec soin pour qu'elles reflètent fidèlement l'univers du film.

Assurez-vous que le projet soit prêt et solide avant de le soumettre. Un dossier inabouti peut porter préjudice à la perception de votre projet. Après trois dépôts non retenus, celui-ci ne sera plus éligible.

Passer en commission

Mais qui sont les lecteur·ices de ces dossiers ? Qui décident du sort d'un film ? **Composée de 65 membres** issus du secteur, la Commission du Cinéma évalue les demandes d'aide lors de ses réunions en février, juin et octobre. Une fois votre dossier envoyé, vous allez être convié·e avec votre producteur·ice à passer un oral devant des professionnel·les, pour défendre votre film.

L'oral est un moment clé. Les membres du jury n'ont pas encore débattu des projets, mais i·elles ont préparé des questions. C'est l'opportunité de défendre votre vision et de montrer ce qui a évolué si vous êtes à une deuxième ou troisième tentative. Préparez-vous avec des oraux blancs, clarifiez votre message principal, et apprenez à détourner les questions pièges pour recentrer sur l'essentiel. Cela peut être stressant, mais c'est aussi une belle opportunité de défendre concrètement votre vision.

Dans les jours qui suivent, le·a producteur·ice reçoit la réponse de la commission ainsi que les avis sur votre projet. Qu'ils soient négatifs ou positifs - comme pour tout autre retour sur votre projet - c'est important d'arriver à "faire le tri". Qu'est-ce qui relève de la structure et qu'est-ce qui relève du détail ? Certaines remarques ont-elles été soulevées par plusieurs personnes ? Résonnent-elles en vous ? Veillez à toujours garder le cap de "votre petite flamme motrice", celle qui vous a initialement donné envie de porter ce projet.

Vous pouvez écouter Justine Gustin dans **ce podcast**.



Se lancer sans production

L'INTÉRÊT DE L'AUTO-PRODUCTION

Vous avez une idée de film, mais personne pour la soutenir ? Alors *comment concrétiser un projet sans structure* ?

L'auto-production, c'est lorsqu'un-e cinéaste prend en charge toutes les étapes de réalisation de son projet sans l'aide d'une production. Cela peut impliquer qu'i-elle finance et organise toute la mise en place et le tournage du film.

Bien que tout travail mérite salaire, nous souhaitons souligner les avantages de l'auto-production, qui peut être un choix volontaire plutôt qu'une fatalité.

Ne pas se soumettre aux agendas des commissions ni à l'approbation d'une autorité extérieure peut simplifier le processus créatif d'un film. Nous vous encourageons à **tourner sans attendre de validations externes pour (re) prendre la caméra, même seul-e si nécessaire**. Un film autoproduit, bien que financé de manière moins conventionnelle, peut être tout aussi professionnel !

Si vous sortez d'une école de cinéma, profitez de l'émulation collective pour tourner un film. Tournez et finissez votre film tout en demandant conseils. Petit à petit, votre regard s'affinera, ce qui sera essentiel pour ensuite passer les commissions. Avoir des films à montrer, c'est la clef ! Mais surtout, c'est en filmant que vous exercez votre métier. Cela paraît évident, mais il est facile de se laisser piéger par la rédaction de scénarios ou de dossiers. Alors n'hésitez pas à prendre une caméra et à filmer !



IMPORTANT

L'auto-production, c'est plus libre, mais ça peut être épuisant. Ne pas oublier d'être transparent-e avec l'équipe technique et s'assurer que chacun-e y trouve son compte.

LES RESSOURCES DISPONIBLES

Voici quelques pistes concrètes pour se lancer sans production :

Faire sans argent :

- Entre ami·es, mutualisez vos ressources et vos équipements.
- Demandez à votre entourage de participer, en échange de vos services.
- Limitez les décors, les costumes, les transports et les intervenant·es.
- Certaines formations, comme **La Fabrique du premier long-métrage** organisée par la SABAM et Médiarte, peuvent vous apporter le soutien nécessaire.

Chercher un peu d'argent, en tant qu'auteur·ice :

- Démarchez le **CCA** pour les aides accessibles sans producteur·ice (cf. la partie "**financement**" de ce guide) .
- Demandez à de potentiels lieux de diffusion d'investir dans le film (centres culturels, par exemple).
- Demandez des aides aux communes et autres instances locales.
- Lancez un crowdfunding.
- Candidatez à des petites bourses pour de l'aide à l'écriture, en vous rendant sur **Bela.be**. À titre d'exemple, voici quelques bourses, toutes assez compétitives :
 - Bourse **Beaumarchais** de la SACD pour les long-métrages de fiction.
 - Bourse **Brouillon d'un rêve** de la SCAM pour les documentaires de création.
 - Bourse **Vocatio** soutient les jeunes talents à hauteur de 10 000€.
 - **Beursschouwburg** soutient quelques cinéastes par an, à hauteur de 3 000€.
 - Les Bourses **Orange Belgium x CCA X SACD X screen.brussels x Wallimage** qui changent de thématiques tous les ans.

ASTUCE

Si ces poches d'argent ne suffisent pas, vous pouvez vous constituer en association pour pouvoir déposer des dossiers avec une structure (asbl), sans dépendre d'une maison de production.

Trouver d'autres ressources :

- Le **BIJ** (Bureau International Jeunesse) peut vous venir en aide pour des aspects précis du développement de votre projet. Par exemple, financer les déplacements si une partie du tournage se passe à l'étranger. L'âge limite dépend des aides et des appels à projets.
- Les ateliers de production et d'accueil, présentés plus haut, tels que le **WIP**, **l'AJC** ou d'autres, peuvent aussi venir en aide pour le prêt de matériel, le repérage, le tournage et la post-production.
- À Bruxelles, le Pianofabriek met à disposition des salles de montage. Il existe des structures similaires en Belgique et en France, comme Cinéma 93, qui peuvent accueillir des projets lors de l'étape de finition.

Nous vous conseillons de postuler à des résidences de post-production, une fois le film tourné.

IMPORTANT

Sans une post-production maîtrisée, un film auto-produit risque de manquer de finition, compromettant ses chances de diffusion et de sélection en festival.

Vous pouvez écouter Samira Hmouda et Salomé Crickx dans [ce podcast](#).



ACCOMPAGNER SON FILM ET LE DIFFUSER

Votre film est terminé et prêt à être dévoilé. Il est temps de s'atteler à la distribution. En cinéma, la distribution désigne l'ensemble des activités visant à faire parvenir un film au public.

Il existe alors trois possibilités : l'auto-diffusion, la distribution avec le soutien de la maison de production, ou de façon plus classique, une diffusion assurée par un-e vendeur-euse international-e puis un-e distributeur-ice. En fonction de la trajectoire que votre film a connu lors de sa production, certaines parties de ce chapitre seront plus ou moins utiles pour vous.

Sans un-e distributeur-ice

Si votre film est auto-produit, il est fort probable que vous soyez également responsable de sa distribution. L'avantage, c'est une indépendance créative, notamment dans le choix des lieux de projection. Aussi, la totalité des droits de diffusion vous reviendront. Par contre, auto-diffuser son film nécessite un certain investissement personnel. Le métier de distributeur-ice requiert du temps, des outils et un réseau d'exploitation. Voici les étapes clés de l'auto-diffusion :

DÉFINIR UNE STRATÉGIE DE DIFFUSION

Commencez par bien identifier votre film. Quels sont les thématiques principales ? Quel est le genre ou le style du film ? Quels sont ses atouts ? Qui est le public cible ? Il est aussi intéressant d'analyser la trajectoire d'un film similaire pour vous inspirer.

Notez bien toutes vos idées. Lors de cette phase préparatoire, il est aussi conseillé d'anticiper les coûts liés à la distribution et d'élaborer un budget : frais d'envoi en festival, création des éléments de communication, publicités, location de salles ou encore organisation d'avant-premières. À vous d'évaluer les dépenses en fonction du film.

Créer du matériel promotionnel et technique * * *

- L'**affiche** du film, possiblement avec l'aide d'**un-e graphiste**, et les faire imprimer si besoin.
- Une **bande-annonce** ou teaser.
- Une **photo portrait** du/de la réalisateur·ice et sa **biographie** rédigée.
- Une **sélection d'images** du film et du tournage.
- Un **synopsis** court et un synopsis long, si celui des dossiers ne convient plus.
- Ces éléments peuvent être rassemblés dans un **dossier de presse**.
- Préparer déjà les différents comptes des **réseaux sociaux**.

Pour la technique, il faudra créer :

- Des sous-titres en anglais pour la diffusion en festival à l'international, et des sous-titres en néerlandais et français pour la diffusion en Belgique, selon la langue originale du film.
- Un lien de visionnage confidentiel du film (souvent téléchargé sur **vimeo**).
- Tous les fichiers vidéos doivent être optimisés pour différents formats, que ce soit pour les réseaux, les projections, les plateformes VOD, etc. Les fichiers nécessaires sont : DCP⁴ et mp4, 1080p, H264 ou 2K. MOV.
- N'hésitez pas à demander de l'aide à un atelier de production pour la partie technique.
- Plus tard, le jour de la projection, la préparation est essentielle : même avec du matériel modeste, un bon réglage peut faire toute la différence.

Ne pas sous-estimer ces étapes préliminaires qui demandent du temps et constituent ensuite un gage de qualité pour le film auprès des exploitants.



⁴ Un DCP (Digital Cinema Package) est le format de projection standard pour les films en numérique en salle de cinéma.

Certaines aides existent pour la diffusion :

- **Wallonie Bruxelles Images** (WBI).
- **Les aides à la post-production** du CCA pour des projets qui n'ont pas reçu l'aide à la production.
- **L'aide à l'organisation d'événements en salles** du CCA.

ENVOYER VOTRE FILM EN FESTIVAL

Il existe une chronologie stricte en distribution, si vous souhaitez envoyer votre film en festival, puis le sortir en salle. Ne pas respecter cette chronologie pourrait compromettre, voire annuler, les chances de sélection du film. Voici la stratégie généralement adoptée :

Idéalement, en fonction du profil du film, il est courant de cibler en priorité les **festivals dits de catégorie A**, éligibles à **l'aide en promotion** en festivals prioritaires. Ces derniers exigent pour la plupart une première mondiale ou internationale et offrent une excellente visibilité au film en cas de sélection. Ainsi, il est très important de préserver l'exclusivité du film en évitant les projections publiques avant son envoi en festival. C'est uniquement après les retours du comité de programmation que vous pouvez en solliciter d'autres.



IMPORTANT

Bien différencier la première mondiale (toute première projection), la première internationale (toute première projection en dehors du pays du film) et la première nationale.

Ainsi, si le film tarde à être sélectionné en catégorie A à l'international, il ne faut pas se priver d'une projection en festival en Belgique car cela veut dire que la première internationale n'a pas encore eu lieu, sauf si certains de ces festivals exigent une première mondiale. Ils ne sont pas nombreux.

Comment envoyer son film en festival ? Il est très commun de passer par des plateformes telles que **Filmfreeway**, **Shortfilmdepot**, **Eventival**, **FilmFest**, **Docfilmdepot** (parmi d'autres).

Choisissez les festivals en fonction de leur ligne éditoriale et des thématiques et du format de votre film. Vérifiez que le film répond aux critères exigés avant de l'envoyer.

Gardez à l'esprit que la compétition est féroce. Un refus n'est pas nécessairement un jugement de qualité, mais peut être lié à la programmation, aux goûts du jury, ou à d'autres films similaires sélectionnés. Ne vous découragez pas et persistez. Pour en savoir davantage, Pauline David partage son expérience de programmatrice dans [cette vidéo](#).

ASTUCE

Pour gagner en efficacité, constituer un calendrier excel avec des ami-es afin de répertorier les dates d'envoi pour ne pas manquer les échéances. Exemple de tableau :

Festival	Catégorie	Pays	Date du festival	Date d'échéance	Coût d'envoi	Statut
----------	-----------	------	------------------	-----------------	--------------	--------

Si possible, tournez-vous vers des festivals qui ont déjà sélectionné vos films auparavant, et demandez du soutien auprès de votre réseau.

Suite à une sélection :

- Avant d'accepter, les frais de distribution ("screening fees") se négocient ainsi que le remboursement pour votre déplacement et hébergement si vous êtes invité-es pour un Q&A, par exemple. Renseignez-vous si vous ne savez pas quel montant demander. En cas de sélection, les réalisateur-ices peuvent bénéficier de l'[aide à la mobilité](#) de la WBI pour le remboursement des transports.
- Communiquez cette sélection sur les réseaux lorsque le festival annonce officiellement sa programmation. Souvent, des lauriers sont fournis. Vous pouvez ensuite les intégrer au matériel promotionnel si vous le souhaitez (affiches, bande-annonce, etc).



*Félicitations !
Profitez pleinement du festival et des
belles rencontres qui s'offriront à vous !*



ORGANISER LA DISTRIBUTION DE SON FILM EN BELGIQUE

Lorsque le parcours du film en festival est lancé, vous pouvez organiser la distribution du film en Belgique. Si les sélections en festival tardent trop, commencez à le présenter en Belgique en dehors du circuit festivalier et partez à la rencontre du public ! La chronologie classique est la suivante :

Les salles de cinéma et autres lieux de projection

Organiser la première nationale du film, soit en festival, soit en démarchant une salle. Souvent, les programmeur·ices des cinémas sont intéressé·es par les premières, car cela leur assure un certain nombre de spectateur·ices. Sinon, il est possible de louer une salle pour inviter vos proches et organiser la première vous-même. Voici une liste des salles de cinéma art et essai en Belgique francophone.

Après la première, proposez le film plus largement aux autres salles de cinéma en Belgique. Le plus efficace est d'essayer d'entrer directement en contact avec l'équipe de programmation. Il faut insister et ne pas hésiter à appeler, voire privilégier la rencontre en personne, car les programmeur·ices sont submergé·es de demandes. Les films proposés par des distributeur·ices ont, cela dit, plus de chances d'être retenus que ceux présentés par des particuliers. En cas de programmation, les frais de projection doivent être négociés. Souvent, les cinémas fonctionnent sur une base de partage 50/50 des recettes. Et finalement, pour attirer du public, que ce soit en salles de cinéma ou tous autres lieux de projection, rien de mieux que le bouche-à-oreille et le soutien des réseaux associatifs et militants. En France, inscrire votre film dans des réseaux de diffusion éducative comme Adav ou Colaco peut aussi grandement élargir votre audience. C'est un travail de collaboration, mais les résultats en valent vraiment la peine !



IMPORTANT

Lorsque des dates de projections se confirment, c'est à ce moment que vous pouvez faire appel à un·e attaché·e de presse ou démarcher vous-même des journalistes. Voici quelques médias belges pour le cinéma : Surimpression, Cinergie, Sabzian, La Libre, Urgent FM, Les Glaneuses, Cinevox, Le Soir, Focus Vif. Et quelques médias flamands si besoin : Vertigo, Bruzz Magazine, Focus Knack.

Uniquement après avoir exploré les possibilités en salles, vous pouvez commencer à proposer le film à d'autres lieux de projection. Attention, un cinéma ne risque pas de programmer votre film si celui-ci a déjà parcouru le réseau des salles non-commerciales.

Exemple de tableau pour répertorier ces lieux :

Festival	Cinéma	Centre Culturel	Association	Ecole / université	Télévision	Plateforme VOD
----------	--------	-----------------	-------------	--------------------	------------	----------------

- De manière générale, soyez créatif·ves ! Réfléchissez à la pertinence du lieu pour votre film : lycées, universités, associations, **plein-air**, ciné-club, musées, café-concert, médiathèques, etc. Bien répertorier ce travail de recherche et de prise de contact en composant un tableau ; cela facilitera le suivi du démarchage. Par exemple, en notant les lieux, les contacts et les moments clés en lien avec votre film (comme des anniversaires ou des commémorations).
- Les **centres culturels** représentent aussi un large réseau de salles en Belgique. La **quadrature du cercle** est un bon point d'entrée pour accéder aux programmeur·ices. Aussi, les partenariats locaux de ces centres peuvent vous aider pour atteindre un public. Ils remboursent la plupart du temps les frais de diffusion donc n'hésitez pas à demander un cachet.
- Certains producteur·ices passent par **Screenbox**, une structure qui organise des projections événementielles et accompagne le film auprès des publics.
- L'**Agence du Court Métrage** soutient l'inscription en festivals, organisent des projections, facilitent la mise en réseau avec programmeur·ices et distributeur·ices.
- En cours de parcours, pensez à inscrire votre film aux **Magritte du cinéma**.
- Bien sûr, n'hésitez pas à démarcher d'autres territoires en dehors de la Belgique.

IMPORTANT

Le **RACC** prend en charge, totalement ou partiellement, les frais des droits de projection (hors TVA) de certains films, afin de promouvoir le cinéma d'art et d'essai et le cinéma belge. Si vous n'êtes pas sûr·e, contactez-les : racc-wallonie@cfwb.be (Wallonie), racc-bruxelles@spfb.brussels (Bruxelles).

La télévision et la VOD

En général, une chaîne diffuse un film qu'elle a coproduit. Sinon, c'est la production qui se charge de démarcher les chaînes.

Les chaînes belges francophones sont les suivantes: RTBF, Fenêtre sur les docs, Proximus, BE tv, RTL. En France, il existe France 2, France 3, Canal +, TF1, Arte.

Bien sûr, il est stratégique de commencer à contacter les TV dès qu'il y a un certain buzz médiatique, que ce soit grâce à un prix en festival, ou des critiques particulièrement élogieuses.

Pour vos rémunérations sur ces diffusions, des sociétés d'auteur.ices gèrent les droits d'auteur des œuvres dramatiques (cinéma, télévision, théâtre) inscrites dans son répertoire. Elles collectent les droits générés par leur diffusion et négocient collectivement avec les diffuseur.euse et plateformes pour garantir des rémunérations équitables pour leurs membres. Les sommes perçues sont réparties en fonction des œuvres diffusées, avec un tarif minutaire calculé par chaîne, selon le nombre de minutes éligibles.

La dernière étape de la chaîne de distribution, c'est les plateformes de streaming. En Belgique, il existe [Sooner](#), [Laplateforme.be](#), [Avilafilm](#) et toutes les plateformes VOD des chaînes télévisions. En France, la plateforme [Ténk](#) diffuse du cinéma documentaire.

Entrez en contact avec l'équipe de programmation. Si le film est le fruit d'une coproduction avec un pays étranger, pensez aussi à démarcher les plateformes VOD de ces territoires.

Si l'y a un-e producteur-ice sur le film, le travail sera sensiblement le même. Mais i-elle prendra cela en charge avec vous. Plus généralement, si le budget du film le permet, un vendeur ou un-e distributeur-ice sera sollicité-e.



Avec un-e vendeur-euse et distributeur-ice

À titre informatif, nous avons choisi d'exposer les étapes clefs de la distribution professionnelle d'un film. Cette partie concerne moins directement les auteur-ices-réalisateur-ices.

Une fois un film terminé, le-a producteur-ice du projet démarche en premier des **vendeurs internationaux**, puis des distributeur-ices. Ces tâches sont rarement confiées aux réalisateur-ices mais sentez-vous libre de rester en dialogue et de partager vos envies et vos idées de distribution pour la vie du film en salles.

Le vendeur international est un atout considérable dans la commercialisation et la diffusion d'un film à l'international. Son travail consiste à soumettre le film en festivals, à le représenter auprès des distributeurs étrangers pour vendre les droits de distribution sur différents territoires et à créer du matériel promotionnel comme des bandes-annonces, des teasers, des posters, et des communiqués de presse. Sans vendeur, c'est au producteur-ice ou au réalisateur-ice de faire ce travail par soi-même, ce qui est souvent le cas pour des premiers films indépendants.

Zahra Benasri est la fondatrice de **Hors du Bocal**, une société belge de ventes de film à l'international qui vise à promouvoir et développer l'exportation de films indépendants de réalisateur-ices émergent-es. Vous pouvez l'écouter parler de son métier **sur cette vidéo**.

Si le film n'est pas représenté par un vendeur, c'est à la production ou au cinéaste de démarcher des **maisons de distribution** belges, pour que le film sorte en salle en Belgique. Certaines sont des organisations à but non lucratif et peuvent se permettre de distribuer des films plus indépendants. Une grande majorité des films qui sont à l'affiche sont soutenus par des distributeur-ices.

Vous pouvez écouter Charlotte Nastasi dans **ce podcast**.





POUR FINIR

Félicitations, vous êtes allé-e au bout de l'aventure : de l'idée initiale au scénario, du financement à la production, et enfin, à la distribution de votre film. Chaque étape, qu'il s'agisse de surmonter les défis du tournage, de trouver des moyens ou de faire connaître votre œuvre au public, témoigne de votre détermination et de votre passion.

Nous espérons que ce guide vous aura été utile, en vous accompagnant à chaque étape de ce parcours exigeant mais gratifiant. N'hésitez pas à le partager avec d'autres futures professionnel·les du cinéma, afin de les inspirer et de les encourager dans leurs propres projets.

REMERCIEMENTS

L'équipe

Rédaction

Aude Verbiguié-Soum
Marguerite de Saint André
Pauline Roque

Réalisation & Production

Podcasts

Aude Verbiguié-Soum
Pauline Roque

Monteuse Podcasts

Diana Dolce

Mixage

Lise Bouchez

Illustrations

Manon Brûlé

Design Éditoriel

Paola Molano Vásquez

Elles* Font des Films

Toute l'équipe spécialement :
Alizée Honoré
Ione Jackson Wall
Sarah Carlot Jaber

Elles.Tournent

Toute l'équipe spécialement :
Alizé Loumaye
Féry Malek
Geneviève François
Chrissi Pallas
Hanoulia Salame
Perrine Furnémont

Les intervenant-es

Alice Lemaire
Charlotte Nastasi
Ely Chevillot
Eve Duchemin
Javier Packer Comyn
Julie Freres
Justine Gustin
Pauline David
Rémy Graillet
Salomé Crickx
Samira Hmouda

Remerciements

Anny Tubbs
Manuel Hanot
Mathilde Pestel
Samuel Ab

Les lieux

Amazonie
Le studio Congrès-Amazone
Le studio Chocolat-Noisette

Le guide de survie a été réalisé avec le soutien du projet « Collectifs » de la Fédération Wallonie Bruxelles (Egalité des Chances).

